

CHARTRE « ORGANISATEUR » 2020

Championnats Interdépartementaux « Territoriaux » Club Poney

(Conditions d'attribution des aides du CRE Grand-Est)

Ce document a pour objet de définir les conditions à réunir par un Organisateur Délégué, pour être éligible à l'obtention de l'aide financière et matérielle du Comité Régional d'Équitation du Grand-Est lors d'un Championnat Interdépartemental « Territorial » Club Poney, étant précisé que seules les structures à jour de leurs paiements quels qu'ils soient envers le CRE peuvent prétendre à ces aides.

1. Un Championnat Interdépartemental dit « Territorial » est organisé, sauf dérogation exceptionnelle, sur un périmètre correspondant à chacun des trois territoires du CRE :
 - CID Alsace : Bas-Rhin (67) + Haut-Rhin (68).
 - CID Champagne-Ardenne : Ardennes (08) + Aube (10) + Marne (51) + Haute-Marne (52).
 - CID Lorraine : Meurthe-et-Moselle (54) + Meuse (55) + Moselle (57) + Vosges (88).
2. L'Organisateur Délégué s'engage à mettre en œuvre le Championnat en s'appuyant sur un règlement conforme au règlement FFE, à transmettre au CRE Grand-Est au moins 15 jours avant le Championnat, à publier avec le programme sur le site FFE et à communiquer aux concurrents sur place par voie d'affichage. Ce règlement est édicté par les Comités Départementaux concernés.
3. Le CRE Grand-Est fournit les récompenses sous forme de trophées, médailles, plaques et flots pour les podiums et de plaques et flots pour la suite des classés « Championnat » selon la règle du 1 pour 4 et dans la limite de 8 classés.
4. Le CRE Grand-Est attribue une aide financière calculée en fonction du nombre d'engagés dans les épreuves labellisées « Championnat » à la clôture et selon le barème ci-dessous :
 - De 1 à 60 engagés : forfait de 200 €
 - Au-delà de 61 engagés : part fédérale par engagé à la clôture dans les épreuves « Championnat »Cette aide est destinée à être utilisée dans sa totalité pour récompenser, sous forme de cadeaux, tous les classés « Championnat ».
5. L'attribution de l'aide du CRE s'effectue, a posteriori, après vérification, par le responsable de la Commission concernée, du respect de l'ensemble des prescriptions définies aux points 1 à 4 et à réception par le CRE Grand-Est (par courriel à contact@cregrandest.fr) dans la semaine qui suit le Championnat, des éléments suivants :
 - Résultats des classements « Championnats » (à ne pas confondre avec les résultats officiels des épreuves supports),
 - Photos de chaque podium (format JPEG de préférence),
 - Lettre-type de demande de versement de la subvention (modèle joint) accompagnée d'un RIB.

Le CRE Grand-Est pourra missionner un Délégué pour vérifier sur le terrain l'application du règlement.

Je soussigné(e) Nom Prénom

Agissant au nom de (Organisateur Délégué)

Certifie avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et m'engage à les respecter lors de l'organisation du Championnat suivant :

Discipline Date : Lieu :

Date :

Signature du représentant de l'Organisateur Délégué et Cachet de la structure